

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) dans le sport : illustration de la structure Association Sport Loisirs Jeunesse Mauriac

Les SCIC, qu'est-ce que c'est ?

La SCIC, créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, est une entreprise coopérative sous la forme d'une société commerciale SA, SARL ou SAS dont l'objet est « *la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale* ».

Cette structure à vocation principalement économique relève des valeurs de l'ESS et permet la mobilisation collective d'acteurs attachés à l'intérêt général, voulant agir ensemble dans un même projet alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale. Elle se caractérise en 3 points :

Une société de personnes qui prend la forme commerciale : société anonyme (SA), société par actions simplifiées (SAS) ou société à responsabilité limitée (SARL), et qui est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et soumise aux impôts commerciaux. Elle fonctionne comme toute société soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation. La décision de toute société ou association déclarée de modifier ses statuts pour se transformer en SCIC n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

Une société d'intérêt collectif : l'intérêt par lequel tous les associés et l'environnement peuvent se retrouver autour d'un objet commun en organisant une dynamique multi parties-prenantes (le caractère d'utilité sociale). Ancrée sur un territoire géographique, ou au sein d'une communauté professionnelle ou encore dédiée à un public spécifique, la forme SCIC peut recouvrir tout type d'activité qui rend des services aux organisations ou aux individus.

Une société coopérative : 1 personne = 1 voix en assemblée générale

La valeur nominale de la part sociale est fixée par les statuts. Le capital constitué par le total de ces parts est variable, ce qui permet la libre entrée et sortie de sociétaires.

Elle permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet commun. Pour se constituer elle doit obligatoirement associer :

- des salariés ;
- des bénéficiaires (clients, fournisseurs, bénévoles, collectifs de toute nature, etc.) ;
- un troisième type d'associé selon les ambitions de l'entreprise (entreprise privée, financeurs, association, collectivités territoriales, groupements et les établissements publics territoriaux, etc.).

La place des SCIC dans le sport

Si le mouvement sportif connaît bien l'organisation associative, celle des SCOP (sociétés coopératives participatives) ou des SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) lui est par contre beaucoup moins familière et pourrait se révéler intéressante dans l'évolution actuelle du sport en France.

Nombreux sont les exemples de réussite qui illustrent tout l'intérêt de les constituer. Des clubs et des fédérations comptent déjà parmi les principaux bénéficiaires et sont forcément sensibles à l'éventualité d'une évolution de leur statut. En effet, il offre à ces acteurs du sport un type de structure innovant et collaboratif qui peut leur permettre de mieux porter et développer leurs activités socio-économiques, sans toutefois renoncer à leur ADN associatif.

L'arrivée de la SCIC dans le champ du sport ouvre cette possibilité de gouvernance partagée entre des publics distincts – club ou association, entreprises commerciales, salariés, collectivités, supporters, etc. - au service d'un projet sportif commun. Il offre à ceux qui sont attachés aux valeurs associatives, une véritable alternative à la création d'une société purement commerciale et la perspective de structurer et rendre pérenne leur projet sportif.

Il ne s'agit pas de viser une transformation de toutes les associations et structures sportives dans un nouveau modèle unique, mais de permettre aux acteurs qui souhaitent s'engager dans la voie du développement économique et partagé de leurs activités, de disposer d'une base d'information et d'une méthodologie de travail pour engager une réflexion de fond et d'avenir, pour leur structure¹.

L'exemple de transformation en SCIC

L'Association Sport Loisirs Jeunesse Mauriac (15)

L'association est affiliée à la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO). Dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Ministère des Sports en 2017, la fédération a souhaité accompagner ses associations sportives adhérentes à réfléchir à leur modèle économique et plus précisément à l'opportunité de passer en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), elle a donc modifié ses statuts pour accueillir ce statut en son sein.

Les raisons du changement

La transformation de l'association en SCIC provient d'une réflexion des dirigeants et des salariés sur une période d'environ 3 années, rythmée par deux accompagnements du DLA. C'est la gouvernance de l'association, jugée insatisfaisante, qui est à l'origine de la démarche. La volonté d'y intégrer l'équipe de salariés motivés par la gestion du projet et le fort développement potentiel des activités économiques ont orienté le changement vers la SCIC. Du fait d'accompagnements spécialisés, les acteurs ont eu un accès facile à l'ensemble des informations et démarches pour conduire le changement. Il a fallu intégrer progressivement le passage d'une culture associative à celle d'une coopérative et tenir compte des spécificités du territoire dans les méthodes de travail, pour une transformation programmée au dernier trimestre 2018.

¹ Denis Maseglier, président du CNOSF, guide SCIC dans le sport, 2019

Fiche zoom sur ...

L'organisation

Les catégories d'associés intègrent les salariés / producteurs, des usagers, des collectivités territoriales, ainsi que des socio-professionnels du territoire pour renforcer la compétence managériale dans le champ des activités économiques marchandes. Un collège est dédié au développement des projets de territoire, particulièrement en matière de tourisme mobilisant les activités sportives.

Les activités

Affiliée à la Fédération Française des Clubs Omnisports, qui a modifié ses statuts pour accueillir les SCIC, l'ASLJ développe de multiples activités sportives, de loisirs jeunesse et joue un rôle structurant pour les associations du territoire.

Dans les activités du champ du sport on retrouve : encadrement d'activités, compétition, loisirs, encadrement d'activités multisports avec affiliations fédérales, organisation d'événements sportifs et d'animation jeunesse, ateliers de préparation physique ou surveillance de plans d'eau.

Viennent désormais s'ajouter à cela des activités connexes autour de l'éducation, du sport santé, du sport pour tous, de l'intégration sociale, de la gestion d'équipement, du tourisme sportif, de la location de matériels, de la mise à disposition d'éducateurs sportifs et tout autre activité de développement économique pour le territoire.

Les aspects budgétaires et de gestion

Le budget est d'environ 400 000 €, comprenant des subventions pour les activités d'intérêt général. Une démarche d'analyse et de rescrit fiscal est menée pour stabiliser le statut fiscal des différentes opérations mais également pour bénéficier de la capacité à mobiliser du mécénat sur la SCIC. La part sociale a été fixée à 50 €, pour un capital prévisionnel entre 30 K€ et 50 K€.

Les axes de développement

Le tourisme sportif est une des pistes de développement, notamment grâce au partenariat avec la commune de Mauriac et les communautés de communes environnantes. La SCIC a vocation à devenir :

- Un outil fédérateur des acteurs du territoire dans le domaine des sports et des loisirs notamment ;
- Un lieu de ressources et d'échanges au service des acteurs du territoire ;
- Un espace de réflexion des actions socio-sportives et économiques à mettre en œuvre et à évaluer ;
- Un gestionnaire d'activités au service des politiques publiques ;
- Un outil de mutualisation au service des acteurs du territoire.

L'utilité sociale

Elle se traduit par la recherche d'une plus grande accessibilité aux pratiques sportives par l'application notamment d'une politique tarifaire intégrant le repère du quotient familial. Alors que le projet était centré sur l'amélioration du fonctionnement de l'ASLJ, cette démarche aujourd'hui intéresse de nombreux acteurs dont les collectivités publiques, renforçant l'intérêt général et collectif autour du projet de territoire. La SCIC souhaite renforcer le volet social par l'obtention notamment d'un agrément centre social.

Fiche zoom sur ...

Pour plus d'informations

Loi du 2001-624 du 17 juillet 2001 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000757800>

Le site des SCIC : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/>

Le site des SCIC dans le sport : <https://scic.sports.gouv.fr/>

Guide SCIC dans le sport : <https://scic.sports.gouv.fr/assets/pdf/guide-scic.pdf>

Rapport Sport et ESS : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cns2.pdf

Diagnostic : <https://scic.sports.gouv.fr/diagnostic/>

Contacts

ASLJ Association Sport Loisirs Jeunesse Mauriac

3 Rue du Collège, 15200 Mauriac

04 71 68 37 78

<http://www.asljmauriac.com/>

Accompagnée dans le cadre du DLA par :

France Active Auvergne

44 Boulevard du Pont Rouge

15000 AURILLAC

Avec le soutien de

